

Déclaration préalable du SE-Unsa **CAPD du lundi 4 juin 2018**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Nous aurions préféré participer à cette première commission depuis votre nomination dans un contexte plus apaisé.

Nous souhaitons travailler dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Les dernières déclarations et discussions au niveau national ne nous incitent pas à un optimisme en la matière. L'idée même de réduire le champ de compétences des CAP ne peut que nous inquiéter.

Le déroulement du mouvement départemental des Landes le prouve cette année : l'expertise et la vigilance des élus du personnel doivent permettre des procédures justes et compréhensibles par tous.

Les premiers documents reçus, bien que très incomplets, comportaient de nombreuses erreurs.

Sur un sujet aussi sensible et aussi lourd de conséquences sur la vie professionnelle et personnelle de nos collègues, il est de notre responsabilité en tant qu'élus du personnel de veiller à ce que les mutations se fassent dans le respect de l'équité et soient le plus compréhensibles possible.

Force est de constater que ces conditions n'étaient pas réunies.

Nous sommes conscients des difficultés auxquelles doivent faire face les personnels de la DSDEN. Dans ce contexte, nous souhaitons remercier Mme Ledoux pour l'aide qu'elle a apportée afin que cette première phase se passe du mieux possible.

Néanmoins, nous ne pouvons que constater que tout se fait à la hâte : un mois pour boucler les 3 phases du mouvement, l'avancement à la Hors Classe et à la classe exceptionnelle... Voilà un calendrier très contraint.

Nous vous demandons que tout soit mis en œuvre pour que la 3^{ème} phase se déroule avant la fin de l'année scolaire, afin que les collègues mais aussi les écoles puissent préparer la rentrée sereinement.

Concernant cette première phase du mouvement, le report de la CAPD met en difficulté les nouveaux directeurs d'école qui doivent partir en formation 3 semaines dès demain. A cette période de l'année, il est difficile de quitter sa classe du jour au lendemain. Une telle absence se prépare auprès des élèves.

Nous constatons encore des problèmes de prise en compte des habilitations en langue pour les promotions de l'ESPE de 2015 et 2016 notamment. Tout cela pourrait être résolu si,

comme dans certains départements de l'académie, les postes fléchés langues vivantes étaient progressivement supprimés.

Le nombre de postes de conseillers pédagogiques non pourvus interroge sur la spécificité de la fonction, leurs conditions d'exercice ainsi que sur la stratégie de formation au CAFIPEMF.

Pour le SE-Unsa, les mutations des personnels sont un enjeu essentiel car le lieu d'exercice est déterminant sur la vie professionnelle mais également personnelle de nos collègues.

C'est la raison pour laquelle les élus SE-Unsa sont extrêmement attachés à leur rôle de vérification dans le respect de la confidentialité des éléments personnels des collègues. Toute publication de barème individuel est pour nous inacceptable car cela révèle des éléments de vie privée, notamment concernant la bonification liée au handicap. Pour nous, cette règle doit être appliquée par l'ensemble des organisations syndicales.

Enfin, face aux nombreux changements de gestion des carrières opérés cette année, il est légitime de s'interroger si les moyens adéquats ont été donnés aux personnels du SPE pour mettre en place cette phase transitoire.

Au SE-Unsa, nous restons engagé.e.s pour que la gestion des carrières des personnels se fasse dans la sérénité et en toute transparence.

Les élus en CAPD du SE-Unsa des Landes

Elodie Darzacq, Béatrice Vacher et Mathilde Gaillard